

N° 0187 du 08 au 14 Septembre 2015- Prix : 250 F CFA

Abus de Pouvoir / Dossier case des maisons tronçon Colombe de la Paix - Aéroport :

De la volonté délibérée des responsables de la DADC de compromettre " le mandat social" du Président Faure



Les Ministres AYASSOR et GNONFAM sur le terrain

POLITIQUE / LA CDPA A LA CROISÉE DES CHEMINS :

Couper le cordon avec l'ANC ou disparaître



Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson, SG de la CDPA

Comme il fallait s'y attendre, les résolutions du congrès de la CDPA qui s'est tenu le weekend dernier n'ont surpris personne. Et pour cause, rien de nouveau sous le soleil togolais. Du déjà vu et du déjà entendu. A force de côtoyer l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), le parti de Léopold Gnininvi semble avoir perdu son âme. **Suite page 5**

ECONOMIE / PANIER DE LA MÉNAGÈRE :
Plus rien ne doit s'opposer à la baisse des prix du pétrole P.5



Mme Bernadette Légzim-Balouki, ministre du Commerce...

ECONOMIE / RAPPORT ITIE 2013 :
Des recommandations qui en disent long sur le chemin à parcourir pour une bonne gouvernance au Togo



P.4

Didier Kokou Agbémadon, coordinateur national ITIE-Togo

CULTURE :
African Gigolo de Samuel Akpéné Wilsu au Goethe Institut de Lomé le 9 septembre 2015



Des comédiens sur scène

EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.

Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo

Mardi 08 Sept. 2015

Matin:

Ciel nuageux

24°C

Après-midi:

Ciel très nuageux

27°C

LES NUMEROS VERT DE L'OTR

POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT

8280

Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT

8201

Renseignements

OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Nuptia
Evenement-ciel

EDITO

Bonne Chance Madame !

LA CONVENTION démocratique des peuples africains (CDPA) vient de tenir son assemblée générale. On pouvait s'attendre à ce que la Jeunesse prenne le pouvoir ou que les anciens laissent les jeunes expérimenter d'autres voies pour sortir le parti des sentiers battus.

Malheureusement, ni les uns, ni les autres n'ont pas eu le courage de se regarder en face et de se dire que le temps est venu pour que d'autres soient à la tête du parti. Voici déjà 25ans que Brigitte Kafui Adjagbo-Johnson incarne le parti aux yeux de la communauté nationale et internationale. Comme elle-même a eu à le reconnaître, la moisson est maigre. Elle devrait alors tirer les conséquences et lâcher les rênes du parti. Mais elle a manqué de courage.

A madame Brigitte Kafui Adjagbo-Johnson, nous disons qu'il faut savoir quitter le pouvoir avant qu'il ne vous quitte. Nous pensons que vous n'avez plus rien à prouver aux yeux des togolais. Vous avez été la première femme à être candidate à une élection présidentielle au Togo. Certes, le résultat escompté n'était pas au rendez-vous. Mais l'histoire retiendra votre nom. Vous avez essayé, là aussi sans succès, la députation avec courage dans une région acquise au parti au pouvoir. Dans un passé pas très lointain, vous avez été ministre de la République. Et que sais-je encore ?

Madame, il y a une vie après la politique. Il y a une vie après la CDPA. Vous auriez pu dire NON et tout le monde entier vous en saura gré. Mais Hélas...

Bonne chance Madame !
Ali SAMBA

Libre opinion : Par Dr David IHOU

Les chéloïdes

LES CHÉLOÏDES sont des scléroses massives du derme, évolutives, et qui correspondent à une réponse anormale de la peau vis-à-vis d'une inflammation, d'infections diverses, de traumatismes, de brûlures, ou de cicatrices post opératoires, etc. Elles peuvent être spontanées...

Elles touchent plus la race Noire que les Asiatiques, ou les Blancs. En fait, la prévalence des chéloïdes semble être inversement proportionnelle au teint de la peau.

Il ne faut pas confondre chéloïdes et cicatrice hypertrophique (CH), car les chéloïdes, à l'inverse des CH, n'ont aucune tendance à régresser, à l'exérèse chirurgicale, et récidivent, en plus gros, après l'acte chirurgical ...



Photo No 1 : Chéloïdes. Pourquoi la race noire ?

A) Pourquoi la race noire ?

Dans une étude sur la peau noire (par Dr Claudine Franchimont, Dr Alphonse Rurangirwa, Dr Ekoué Ihou, Dr Angus Lames, et Pr Gérard Piérard), constituant le chapitre III du Livre " DERMATOLOGIE TROPICALE ", dirigée par le professeur Marc Gentilini, ces auteurs nous rappellent que la pigmentation dépend pour une large part de la quantité de mélanine produite par les mélanocytes, et du nombre, et de la dispersion des mélanosomes transférés aux kératinocytes (les cellules de l'épiderme).

La peau noire se singularise par :

- la présence de mélanosomes nombreux, de grande taille, dispersés, et non agglomérés, au sein des kératinocytes, jusque dans les couches les plus superficielles de l'épiderme (c'est tout le contraire dans la peau blanche) ;
- le stratum corneum apparaît plus compact ;
- les glandes sudoripares éccrines, apocrines et apocécines sont plus abondantes ;
- les glandes sébacées sont plus larges ;
- une distribution différente des petites fibres d'élaunine et d'oxytalanes ;
- un nombre de fibres collagènes et élastique plus important que chez le blanc ;
- une absence d'élastose franche dans la structure du derme des zones exposées à la lumière ;
- une grande cellularité en fibrocytes et une raréfaction en dendrocytes
- la peau noire absorbe beaucoup plus d'énergie que la peau blanche etc. etc...

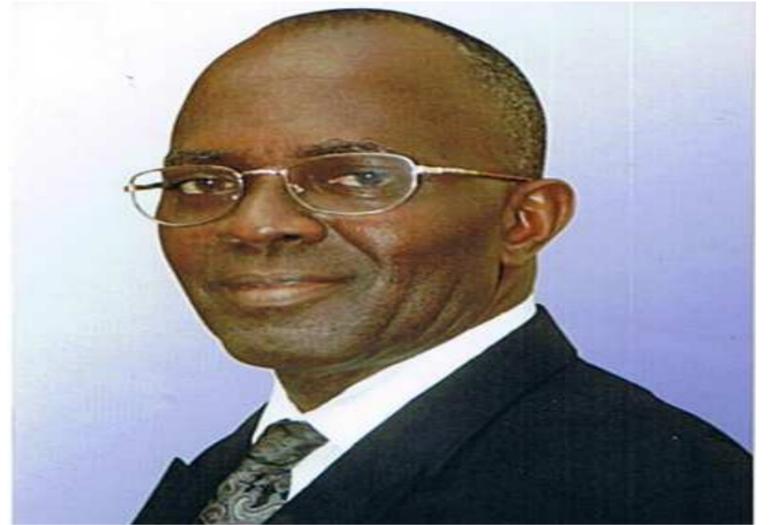
B) Diagnostic clinique des chéloïdes

a) Diagnostic différentiel

Les chéloïdes, processus scléreux avec hyalinisation des faisceaux de fibres collagènes, sont souvent confondues avec les cicatrices hypertrophiques, qui sont des fibroses sans sclérose. Ces lésions n'ont pas de prédisposition de nature raciale, mais une susceptibilité héréditaire est possible...

En revanche, les chéloïdes spontanées, si fréquentes sur peau noire, sont de réelles chéloïdes, avec dépôt massif de collagène, raréfaction extrême des dendrocytes et présence de myofibroblastes.

L'acné chéloïdienne de la nuque (ACN) qu'on ne voit presque exclusivement que chez les noirs, est une lésion provoquée par une infection, souvent après rasage ou coiffure avec matériel souillé (Voir photo ci-dessous)



Dr Ihou David

D'autres affections rares peuvent évoquer une chéloïde: la lobo-mycose, l'histiocytose, le dermatofibrosarcome, la sarcoïdose sur cicatrice, le granulome à corps étrangers.

b) Le Diagnostic positif

L'aspect clinique est évocateur ; les chéloïdes siègent préférentiellement sur le menton, le cou, les épaules, le haut du tronc, le dos et la région pré sternale. Les lobes des oreilles sont particulièrement des sièges courants, suite à des piercings.



Photo No 2 : Acné chéloïdienne de la nuque

Ce qui explique le nombre important de jeunes femmes venant en consultation pour chéloïdes des lobes auriculaires.

Une autre localisation privilégiée est la cicatrice post césarienne chez la femme noire. Que l'incision soit verticale ou du Pfémental, 60% au moins des femmes noires césari-

sées présenteront des lésions de chéloïdes, sur la cicatrice opératoire.

Il faut insister sur le fait que si la cicatrice hypertrophique se limite au siège du traumatisme, la chéloïde s'étend au delà et peut grossir pour atteindre une taille monstrueuse.

C) Le traitement

L'exérèse chirurgicale est suivie d'une récidive plus importante et est donc à proscrire.

L'exérèse chirurgicale suivie huit jours plus tard de traitements corticoïdes locaux et in situ sur la cicatrice opératoire nous donne les meilleurs résultats.

Les dermocorticoïdes sont appliqués sous pansement occlusif, pendant 8 jours de suite (nous sommes donc au 16ème jour de l'exérèse), puis nous pratiquons une injection " in situ " de corticoïdes injectable.

Les injections intra chéloïdiennes de corticoïdes donnent des résultats mitigés, sauf si la chéloïde est petite et si l'injection est faite par des mains expertes, scrupuleusement intra chéloïdienne. Mais des cicatrices hypopigmentées s'observent après les soins...

D'autres auteurs préconisent une radiothérapie de 1ère intention, mais jamais sur des chéloïdes post césariennes, pour ne pas fragiliser la paroi abdomino-pelvienne.

Dr David IHOU

LE MEDIUM
Hebdomadaire d'Informations #
Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 22 37 86 99
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA
Rédaction :
Jacques Komi SOLETE
Crédo TETTEH
Ekoué SATCHIVI
Dodo ABALO
Dezzy HUTCHNER
B. Oguki ATAKPA
Ali SAMBA
Koudjoukabalou
René Beaugars
Infographie : JPB
Impression : ST Louis,
Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution : Dodo Abalo (90 97 52 56)

LES NUMEROS VERT DE L'OTR

POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER
N° VERT 8280
Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE
N° VERT 8201
Renseignements

OTR FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

update concept & ACOE
organisent
ACADEMIE GRH
Edition 2015
Thème:
Mise en oeuvre d'une gestion des Ressources Humaines
Date: 28 sept. au 02 oct. 2015
Lieu: Abidjan (Côte d'Ivoire)
Pour des informations détaillées, envoyez un mail au: info@updateconcept.com
HayGroup

TOGO EXP **TOGO EXPRESS**

Imprimerie-Sérigraphie-Tampons-Reliure
(Tous travaux d'impression)
Adresse 141, Angle Rue LANDJO (Tokoin Tamé)
A coté du commissariat du 5ème arrondissement
BP : 5022 Lomé Togo
Tél : +228 22 61 46 08 / 23 38 54 11
Fax : +228 22 26 06 02
Cel : +228 90 15 98 06/98 10 33 08
Email : togoexpress07@yahoo.fr

SOGESTI GROUPE

Emplois & Formations
www.emploi.togo.com

Hôtels-Restaurants-Agences de voyage
www.togotourisme.com

Entreprises-Partenariat
www.togotourisme.com

Location & Vente
www.togomobilier.com

Web Design & IT Experts
www.institutwebmaster.com

Archivage-Ged-Intranet-Formations
www.sogesti.net

Hébergement Linux & Windows
www.rapidehosting.com

Tel: 22 20 05 53
info@sogesti.net

Réclamez tous les mardis votre hebdomadaire "Le Médium" dans les kiosques et chez vos marchands de journaux. Prochaine parution le mardi 15 Septembre 2015

Abus de Pouvoir / Dossier casse des maisons tronçon Colombe de la Paix - Aéroport : De la volonté délibérée des responsables de la DADC de compromettre "le mandat social" du Président FAURE

LES MINISTRES AYASSOR ET GNONFAM SUR LE TERRAIN

LES CRIS des riverains du tronçon Colombe de la Paix-Aéroport international Gnassingbé EYADEMA n'ont pas laissé indifférents toute la population togolaise et surtout les Autorités de notre pays.

Après une sortie médiatique des riverains et l'excellent travail des avocats Me Rustico LAWSON-BANKU, Jean Yaovi DEGLI et Koffi Sylvain ATTOH MENSAH, le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé, Monsieur Awoulmère K. NAYO, suite à une requête tendant à suspendre la démolition de biens immeubles des avocats ci-dessus cités, a pris une Ordonnance N°1821/2015 en date du 03 septembre 2015 interdisant " aux entreprises concernées d'entreprendre les démolitions envisagées dans la mise en demeure en question " (de l'Huissier de justice Me Bertille T. PELEI du 28 août 2015). Dans cette Ordonnance, le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé a également désigné des Experts en bâtiment et travaux publics à l'effet de déterminer :

- Les contenances concernées dans chaque immeuble
- Ainsi que leur valeur en vue de l'indemnisation de leurs propriétaires, s'il y a lieu.

Une mise en demeure de trop de Me Bertille T. PELEI

Rappelons ici que c'est suite à une mise en demeure de l'Huissier de justice Me Bertille T. PELEI du 28 août 2015 qui a fait déborder le vase et mis en courroux les populations riveraines qui ne sachant pas exactement ce qui leur arrivait, ont fait feu de tout bois pour se faire entendre des populations togolaises et relever surtout les incongruités y contenues.

Comment sans concertation préalable et entente avec les parties concernées les sommer de procéder à la démolition de leurs biens immeubles dans un délai de 8 jours avec l'intention nuisible et diabolique de ne pas procéder à leur indemnisation ? Dans l'exploit d'Huissier, on peut lire : " ... qu'après études menées pour l'élargissement de la voie Colombe de la Paix-Aéroport International Gnassingbé EYADEMA, les riverains suscités se trouvent sur l'emprise de la voie estimée à 28 mètres,

Que cette situation crée un préjudice grave au Gouvernement et à l'entreprise devant exécuter lesdits travaux dans un intérêt public.

C'est pourquoi, par la présente, le requérant met formellement en demeure dans un délai de huit (08) jours, à compter de la signification de l'exploit, libérer l'emprise de cette voie expresse en enlevant les constructions qu'ils y ont érigées ;

Que faute par les requis de s'exécuter volontairement dans un délai de huit (8) jours, la Direction des Affaires Domaniales et cadastrales (D.A.D.C) procédera purement et simplement à la démolition de toutes les constructions dont s'agit "



La délégation ministérielle lors de la descente sur le terrain

De l'exposé des Avocats devant le président du Tribunal de Première Instance de Lomé

Dans leur requête en date du 1er septembre 2015 aux fins d'obtenir l'ordonnance de sursis à exécution, les Avocats des riverains ont exposé au Président du Tribunal de Première Instance de Lomé ce qui suit :

Qu'ils (Les riverains) sont propriétaires de parcelles de terrain situées le long de la route de l'aéroport sur lesquelles ils disposent pour la plupart de titres fonciers ;

Qu'ils y ont érigé des constructions, certaines de grand standing, dont ils jouissent depuis des décennies à titre professionnel ou d'habitation ;...

Que l'injonction faite aux propriétaires de libérer l'emprise de la voie en cours d'élargissement en enlevant les constructions qu'ils y ont érigées s'apparente à une expropriation totale ou partielle pour cause d'utilité publique puisque les intéressés n'occupent pas une portion de la rue suivant les limites indiquées dans leurs titres ;

Qu'en cela, la Direction des Affaires Domaniales et Cadastrales,

à supposer même qu'elle eût la qualité, ne pouvait engager le déguerpissement des requérants de leurs domaines sans respecter les procédures légales d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Or, il n'existe à ce jour, aucune décision de justice ordonnant l'expulsion envisagée ou prononçant une expropriation régulière ;

Qu'il s'agit d'une atteinte grave au droit de propriété qui est constitutionnellement protégé et un précédent dangereux qu'il convient de combattre par voie de justice ;

Que les requérants entendent saisir le juge compétent pour voir déclarer cette mise en demeure nulle et mal à propos ;

Mais qu'ils redoutent que les entreprises de travaux concernées ne mettent à profit les délais de saisine et de procédure pour semer la désolation et troubler la paix publique ;

Qu'aux termes de l'article 163 du Code de Procédure civile : " Le Président du Tribunal est saisi par requête dans les cas spécifiés par la loi. "

C'est pourquoi, les requérants sollicitent qu'il Vous plaise de bien vouloir interdire aux entreprises concernées d'entreprendre les démo-

litions envisagées au-delà du 28 août en attendant qu'une solution de droit soit trouvée au problème.

De la bonne foi des riverains

Pour ceux qui seraient tentés de politiser cette action sociale, les riverains du tronçon Colombe de la Paix-Aéroport International Gnassingbé EYADEMA de Lomé reconnaissent les efforts des Autorités du Pays dans leur projet de développement du réseau routier dans la capitale Lomé et autres villes du pays. C'est dans cette optique qu'ils ne seraient pas opposés au projet d'élargissement du tronçon mais regrettent cependant que les services des Domaines et du Cadastre ne veuillent faire les procédures comme cela se doit.

Des incongruités de Monsieur DOTCHEVI Atsutsè, Chef Section Travaux Publics à la DADC

Reçu le vendredi dernier au téléphone par nos confrères de radio Victoire, le Sieur DOTCHEVI Atsutsè, Chef Section Travaux Publics à la DADC pour soutenir les arguments incongrus de ses supérieurs, affirme de l'existence d'un Arrêté N°003 du 10 octobre 1970 consacrant cette voie désormais à 28 mètres.

Ce qui semble pour lui un argument de taille pour passer à la démolition des biens immeubles sur ce tronçon sans indemnisation parce que qu'occupant l'emprise de la voie publique.

Mais là où les développements du Sieur DOTCHEVI frisent le ridicule, c'est que les mêmes services de la DADC depuis 1970 continuent par délivrer des titres fonciers aux riverains de cette voie, titres fonciers sur lesquels la rue demeure 20 METRES et non les 28 mètres qu'ils soutiennent aujourd'hui.

Même un titre foncier datant du

Suite à la page 7

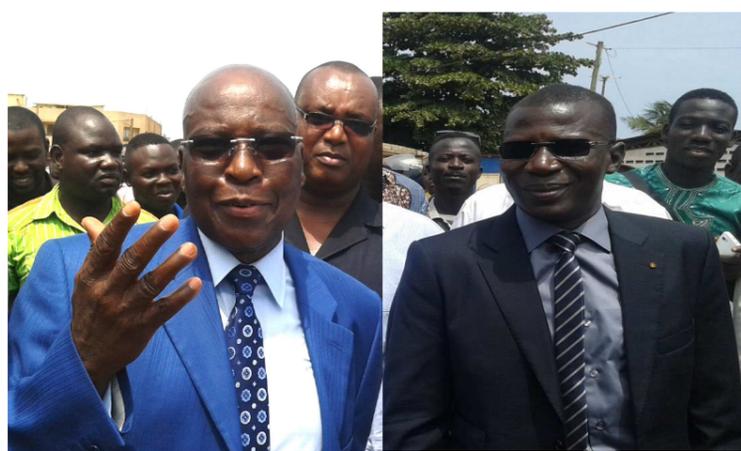
Les Ministres AYASSOR et GNONFAM sur le terrain

SUITE AUX plaintes et pleurs des populations riveraines du Tronçon Colombe de la Paix-Aéroport de Lomé, les Ministres AYASSOR et GNONFAM étaient ce matin sur le terrain pour constater de visu les réalités et se rendre compte du travail décrié de leurs collaborateurs surtout ceux de la Direction des Affaires domaniales et cadastrales.

Nombreux étaient les riverains qui ont fait tout le circuit avec les deux Ministres qui n'ont pas manqué de reconnaître les erreurs graves de leurs collaborateurs.

Pour le Ministre AYASSOR, il est question de la continuité de l'Etat et que les riverains dont les maisons seront impactées devront être systématiquement indemnisés à juste titre et valeur.

Rappelons que la descente sur le terrain des deux ministres fait suite à la médiatisation que les riverains ont



Les ministres Adjé Otèth Ayassor et... Ninsao Gnonfam sur le terrain

fait de l'incongruité de la mise en demeure par exploit d'huissier à la requête de la Direction des Affaires domaniales et cadastrales (DADC) dirigée par Monsieur ABI qui, avouons-le, n'a pas du tout fait son travail comme cela se doit.

Aujourd'hui, il n'est plus question de casser 48 biens et immeubles mais une dizaine. Sur instruction

des deux ministres, le comité interministériel d'indemnisation a reçu dans ses locaux hier après-midi les riverains dont les maisons seront cassées à des mètres différents.

Les discussions se poursuivront et permettront aux familles touchées de rentrer dans leur droit à juste valeur...

Crédo TETTEH

Zozo

LE TOGO A FAIT LE MÉNAGE

Le Togo a une zone économique exclusive d'environ 15 375 km², un plateau continental de 1 048 km² et un littoral étroit de 56 km. Sa zone de pêche côtière s'étend sur 950 km². En réaction aux activités de pêche INN constatées dans les eaux togolaises, les autorités ont suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais ont été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays. Les autorités élaborent actuellement une nouvelle loi pour réprimer les violations et infractions commises par les navires battant pavillon togolais.

Concernant la surveillance maritime, la Marine et les garde-côtes disposent de patrouilleurs et effectuent des inspections en mer, y compris en collaboration avec les services des pêches. Les eaux ouest-africaines, très riches en ressources halieutiques, sont aujourd'hui la cible d'un pillage organisé des fonds marins, lequel met en péril la sécurité alimentaire des populations de la sous-région dont l'équilibre nutritionnel dépend très largement des produits de la pêche", a déclaré vendredi Ouro-Koura Agadazi, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche à l'ouverture d'une réunion du Comité des pêches du centre-ouest du golfe de Guinée (CPCO). La pêche pirate continue d'appauvrir les fonds marins. Une mobilisation et une meilleure coopération entre les pays concernés est donc indispensable.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce thème sera à l'ordre du jour de la prochaine conférence internationale de Lomé sur la sécurité maritime. @republicoftogo

EXCELLENCE EN MILIEU SCOLAIRE : FIN JEUDI À KARA (NORD), DES COLONIES DE VACANCES POUR LES MEILLEURS ÉLÈVES AU BEPC

Les meilleurs élèves à l'examen du Brevet d'Etudes du premier Cycle (BEPC)/2015 au Togo en colonies de vacances à Kara (environ 420 km au nord de Lomé), sont rentrés chez eux jeudi, après dix jours de séjour, a constaté le correspondant de l'Agence Savoir News sur place.

La cérémonie de clôture de ces dix jours riches et en découvertes, a été présidée par le ministre des enseignements primaire secondaire et de la formation professionnelle dans la grande salle de conférence du collège Chaminade. Organisée par le ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, cette initiative a pour objectif de promouvoir la culture de l'excellence et de contribuer à l'intégration sociale et l'éducation à la citoyenneté des jeunes.

Ces colonies de vacances ont permis aux estivaux venus de toutes les régions du pays, de mener plusieurs activités telles que la fabrication du savon liquide, la décoration de sandalettes, la confection des perles et colliers etc.

Plusieurs sites touristiques ont été visités pendant ces dix jours: le site Koutamakou inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Musée Eyadema, le Mausolée et le Parc animalier de Sarakawa. Les visites ont été couplées de conférences débats sur les IST/VIH et sur le civisme fiscal.

Selon le directeur de la jeunesse M. Anala Telata présent à la cérémonie de clôture, le gouvernement attache du prix à la culture de l'excellence, mais aussi à la citoyenneté surtout en milieu scolaire.

"La jeunesse constitue le fer de lance du développement du Togo pour les années avenir. Et pour bâtir une jeunesse responsable, il faut commencer tôt à partir des élèves qui sont engagés dans ces colonies de vacances", a-t-il souligné. Les deux premiers de l'année (côté filles et garçons) sont repartis chacun, en plus des kits scolaires et des vélos, avec une tablette (don de la Chine).

Les huit autres ont obtenu aussi des vélos et des kits. Les autres ont été également récompensés. De son côté, le ministre Tchakpele Komi Palamwé (en charge des enseignements primaire et secondaire) a exhorté les lauréats à continuer dans la perfection et de faire confiance au gouvernement.

@savoirnews

Zozo

FIN DE FORMATION DES ÉTUDIANTS DE LA 4^È PROMOTION DE L'INSTITUT BIBLIQUE BEAR VALLEY : DES CERTIFICATS POUR 18 ÉTUDIANTS SAMEDI À KPALIMÉ

Dix-huit étudiants de la 4^è promotion de +l'Institut Biblique Bear Valley+ de Kpalimé (environ 120 km au nord de Lomé) ont reçu samedi, leur attestation après 24 mois d'étude biblique...

C'est la salle de réunion de l'hôtel de ville qui a servi de cadre à cette cérémonie à laquelle ont pris part M. Willie Gley (Fondateur de +l'Institut Biblique Bear Valley+ du Togo), M. Steven Aschcraft (Représentant de l'Eglise du Christ de Georgetown aux Etats Unis) et M. Nyemanta Essotena (Directeur de +l'Institut Biblique Bear Valley+ de Kpalimé).

Les parents et amis des récipiendaires ont également fait nombreux le déplacement de l'hôtel de ville pour les encourager.

"Nous formons les étudiants à bien connaître la parole de Dieu, afin qu'ils puissent transmettre les connaissances acquises à d'autres personnes. C'est pour sauver l'humanité toute entière que nous formons les étudiants.

Après la formation, chaque étudiant est apte à aller en mission sur l'ensemble du territoire national ou partout dans le monde. Ils sont préparés pour emmener les gens à la conversion et surtout à les édifier", a souligné Nyemanta Essotena.

"C'est la mission des +3 E+ que nous les appelons : évangéliser, édifier et équiper. Donc ils sont appelés à être missionnaires, évangélistes et prédicateurs partout où ils seront", a-t-il précisé.

Selon le Fondateur de +l'Institut Biblique Bear Valley+ du Togo, Willie Gley, l'institut qui célèbre ses 10 ans cette année, a formé au total 44 étudiants (2005 à 2015): 3 étudiants pour la 1^{ère} promotion (2005 à 2007), 8 pour la 2^{ème} promotion (2009 à 2011), 15 pour la 3^{ème} promotion (2011 à 2013) et 18 pour la 4^{ème} (2013 à 2015).

M. Willie Gley s'est réjoui et s'est félicité des résultats obtenus par les étudiants de la 4^è promotion car selon lui, "les objectifs assignés sont atteints et les attentes sont comblées".

Le porte-parole des récipiendaires a au nom de ses collègues, remercié d'une part leurs enseignants pour avoir fait preuve de savoir-faire, d'amour et de patience et d'autre part, toutes les bonnes volontés notamment les responsables de l'Eglise du Christ de Georgetown Texas (Etats-Unis), pour leurs appuis matériels et financiers, durant leur formation...

@SavoirNews

ACCIDENT DE LA ROUTE : SIX MORTS ET TROIS BLESSÉS GRAVES CE VENDREDI À L'ENTRÉE SUD DE LA VILLE D'ANIÉ



Un grave accident de la route (Archives)

Six personnes ont été tuées ce vendredi dans un accident de la route sur la nationale n°1 à l'entrée sud de la ville d'Anié.

Une voiture (Toyota) est entrée violemment en collision avec un taxi, le chauffeur ayant tenté de dépasser un camion-remorque, souligne un communiqué du ministre de la sécurité, le Colonel Yark Damehame.

Six personnes sont mortes et trois autres grièvement blessées. Ces derniers sont soignés au Centre Hospitalier Régional (CHR) d'Atakpamé.

Le ministre de la sécurité a présenté ses condoléances aux familles des victimes et souhaité un prompt rétablissement aux blessés.

Le Colonel Yark Damehame a invité les usagers de la route à plus de prudence et au respect scrupuleux des prescriptions du code de la route, en évitant les excès de vitesse et les surcharges.

@SavoirNews

ECONOMIE/RAPPORT ITIE 2013 :

Des recommandations qui en disent long sur le chemin à parcourir pour une bonne gouvernance au Togo

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) TOGO a rendu public son rapport de conciliation des paiements et des recettes du secteur extractif au titre de l'année 2013. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement a du pain sur la planche. Pire que l'année dernière, la différence des montants annoncés par les industries et sociétés extractives et ceux des différents services de l'administration avoisinent les cinq (05) milliards de francs CFA. Plusieurs anomalies ont été signalées par l'ITIE qui préconise des recommandations au gouvernement pour que l'Etat tire un meilleur parti de ses ressources minières.

Utiliser des quittances informatisées pour tous les paiements au profit de l'OTR

L'examen des flux de paiements perçus par le CI et le CDDI, a révélé l'existence d'écarts provenant de l'émission de quittances manuelles qui n'ont pas été reportées par les dites Administrations. Pour le CDDI, les quittances manuelles sont émises lors du paiement de certains droits tels que les amendes, les consignations et le travail extra légal, ou bien dans certains bureaux de douane qui ne disposent pas encore du système SYDONIA (tels que celui à la SNPT).

Pour le CI, les quittances relatives aux paiements des impôts dans les communes et préfectures ne sont pas centralisées au niveau central et ne peuvent pas être consultées via leur système de suivi et de collecte des impôts.

De même, certains impôts et taxes tels que la TP, la TF et la TEO sont généralement enregistrés manuellement dans les services du CI. Nous recommandons au CDDI de procéder à la mise en place du système SYDONIA au niveau de tous les bureaux de douane et d'émettre des quittances informatisées pour tous les paiements au profit de l'OTR.

Nous recommandons que le CI procède systématiquement à la collecte et la centralisation de tous les impôts et taxes perçus (au niveau de la direction générale et des bureaux régionaux) avant le lancement de la conciliation ITIE.

Absence des contrôles adéquats pour les opérations d'exportation

Nous avons relevé l'absence de suivi et contrôle sur les opérations d'exportation des produits miniers.

En effet, les opérations d'exportation de la SNPT n'ont pas été confirmées par les services des douanes qui ne disposent pas du détail de ces opérations sur leur système " SYDONIA ".

Seule la société dispose des chiffres concernant les exportations du phosphate et aucune autre administration publique ne peut confirmer l'exactitude de ces chiffres.

Absence de statistiques sur le secteur extractif

Nous avons relevé que la DGMG ne dispose pas de statis-



Didier Kokou Agbémadon, coordinateur national ITIE-Togo

tiques récentes sur la production et les réserves minières existantes. De même, nous avons constaté l'absence d'un suivi rigoureux sur l'avancement des activités d'exploration au titre des permis octroyés.

Nous recommandons de mettre en place les mécanismes de suivi nécessaires afin de permettre d'assurer le suivi de la production en renforçant la présence des agents de la DGMG sur le terrain et d'activer la procédure de soumission des rapports d'activité périodiquement telle que prévue par l'article 37 du Code Minier.

Absence d'un Cadastre Minier

Nous avons constaté l'absence d'un système de cadastre minier. Le suivi des octrois, renouvellements et retraits des titres miniers est effectué en utilisant une liste détenue par les services compétents de la DGMG.

Cette situation peut être à l'origine de superposition des permis de recherche et des autorisations artisanale et ne permet pas de garantir la règle du " Premier venu, premier servi " prévue par la réglementation en vigueur.

L'exigence 3.9 de la Norme ITIE prévoit que les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus de tenir un système de registre public ou de cadastre contenant les informations suivantes, actualisées et complètes, concernant chaque licence octroyée aux entreprises mentionnées dans le rapport ITIE :

- i. le ou les détenteur(s) de licences ;
- ii. les coordonnées de la zone concernée ;
- iii. la date de la demande et de l'octroi de la licence ainsi que sa durée ;
- iv. dans le cas de licences d'exploitation, les matières premières produites.

Le registre des licences ou le cadastre devra contenir des informations au sujet des licences détenues par tous les entreprises, individus ou groupes, y compris ceux qui ne sont pas mentionnés dans le rapport ITIE (ceux dont les paiements sont inférieurs au seuil de matérialité convenu).

Il est à noter que dans le cadre du Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM), la DGMG a planifiée de se doter d'un cadastre minier moderne permettant la bonne gestion des titres miniers.

Ainsi, nous recommandons la mise en place rapide d'un système

de cadastre minier capable d'intégrer toutes les données garantissant une gestion transparente et efficiente des titres miniers.

Le système informatique du cadastre minier devra être conçu comme un système autonome mais compatible pour permettre à l'avenir d'être interconnecté par un réseau " intranet " et favoriser l'exploitation intégrée des données cadastrales, géologiques, minières, y compris l'information sur la gestion environnementale du secteur.

Absence de registre de la propriété réelle

Nous avons relevé l'absence d'un registre de la propriété réelle pour les sociétés opérantes dans le secteur extractif au Togo.

En effet, aucun suivi des participations, des intérêts et de la structure de l'actionariat des entreprises extractives n'est effectué. L'exigence 3.11 de la Norme ITIE prévoit que les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus de tenir un registre public des propriétaires réels des sociétés qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans les actifs extractifs contenant les informations suivantes, actualisées et complètes : i. l'identité de leur(s) propriétaire(s) réel(s) ; et ii. leur degré de participation Nous recommandons de tenir et publier un registre de la propriété réelle contenant l'ensemble des informations ci-dessus mentionnées.

Publication des contrats

Nous avons relevé que les contrats conclus entre les entreprises extractives et l'Etat Togolais ne sont pas publiés. L'exigence 3.12 " Contrats " version juin 2013, stipule que les pays mettant en œuvre l'ITIE sont encouragés à divulguer publiquement tous les contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation de pétrole, de gaz et de minéraux.

Toutefois, dans le cadre de notre mission nous avons relevé que les contrats signés entre le Gouvernement et les entreprises minières ne sont pas publiés. Nous

recommandons de publier tous les contrats miniers sur le site internet du MME ou de l'ITIE Togo.

Par " contrat ", il faut entendre:

i. le texte intégral de tout contrat, licence, concession, accord de partage de production ou autre accord conclu par ou avec le gouvernement et fixant les conditions d'exploitation de ressources pétrolières, gazières et minières ;

ii. le texte intégral de tout addenda, annexe ou avenant fixant les détails relatifs aux droits d'exploitation ou à leur exécution ;

iii. le texte intégral de toute modification ou de tout amendement des documents décrits aux points ci-dessus. Faible taux de réponses des sociétés et absence d'implication Les résultats des travaux de conciliation mentionnés dans les sections précédentes du rapport, indique l'absence d'implication et de collaboration de certaines sociétés extractives dans le processus de collecte des données ITIE.

A ce titre : 09 entreprises extractives n'ont pas soumis leurs formulaires de déclarations ; 06 sociétés, ayant soumis, leurs FD n'ont pas soumis le détail des paiements conformément aux instructions de reporting arrêté par le Comité de Pilotage ; 16 sociétés, ayant soumis leurs FD, n'ont pas certifié leurs formulaires de déclaration conformément aux instructions de reporting arrêté par le Comité de Pilotage ; et Seules 04 administrations publiques ont certifié leurs formulaires de déclaration.

Nous recommandons de mettre en place les actions de sensibilisation nécessaires afin de pallier aux manquements et défaillances constatés de la part des sociétés extractives et au vu d'assurer la réussite du processus de collecte des données et de publication des rapports ITIE.

Les paiements relatifs à l'exploitation des ressources de l'eau non encore entrés en vigueur

La Loi N° 2010-004 du 14 juin 2010 portant Code de l'Eau stipule que les sociétés qui effectuent des prélèvements d'eau sont tenues de payer des redevances. L'article 135 de ladite loi prévoit que les modalités d'application de ces dispositions, y compris l'assiette, le taux et le mode de recouvrement des redevances, feront l'objet d'un décret en conseil des ministres.

Le décret mentionné plus haut n'a pas encore vu le jour et par conséquent, les sociétés d'exploitation des nappes souterraines et de commercialisation de l'eau ne paient pas les redevances.

Nous recommandons au Comité de Pilotage de faire les actions nécessaires afin d'accélérer la publication du décret d'application des dispositions du Code de l'Eau.

SAVOIR NEWS
La Première Agence de Presse Privée au Togo
www.savoirnews.net, l'INFO en Continu 24/24H
Tél (228) : 90 04 19 64 / 99 35 29 23/ 91 45 34 50
E-mail : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

POLITIQUE / LA CDPA À LA CROISEE DES CHEMINS : Couper le cordon avec l'ANC ou disparaître

COMME IL fallait s'y attendre, les résolutions du congrès de la CDPA qui s'est tenu le weekend dernier n'ont surpris personne. Et pour cause, rien de nouveau sous le soleil togolais. Du déjà vu et du déjà entendu. A force de côtoyer l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), le parti de Léopold Gnininvi semble avoir perdu son âme.

L'opinion publique a cru que les militants de la CDPA se feront violence en opérant une catharsis radicale à la tête du parti. Mais hélas ! Tout comme les autres formations politiques, la Convention Démocratique des Peuples Africains a décidé de faire du neuf avec du vieux.

La direction du parti qui vient d'être confiée à Madame Kafui Adjamagbo-Johnson donne raison à ceux qui pensent qu'il faut une émergence d'une nouvelle classe politique de l'opposition au Togo.

Il y aura-t-il du neuf avec Kafui Adjamagbo ?

La CDPA qui était l'une des formations politiques les plus respectées de ce pays depuis 1990, respect dû à la constante de sa ligne politique incarnée par le Professeur Léopold Gnininvi a vu son crédit confiance s'étioler au fil des années. Même si dans les années 90, l'UFC de Gilchrist Olympio damait le pion aux autres partis politiques, le peuple togolais avait encore de l'admiration et de la sympathie pour la CDPA.

Malgré les coups de boutoir des ténors de l'UFC d'alors et les ragots savamment orchestrés par les militants du "Détià" La CDPA se mon-



Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson lors d'un meeting (Archives)

trait digne.

Aujourd'hui, cette formation n'est que l'ombre d'elle-même. Les sympathisants et les Togolais ne comprennent plus le chemin qu'emprunte ce parti membre de l'international socialiste. Les choix hasardeux de la direction de ce parti après la démission de son secrétaire général et leader Léopold Gnininvi ont fini par happer la CDPA dans l'abîme de la politique togolaise au point de devenir la 5è roue de la voiture ANC.

Depuis 2012, la CDPA était donc conduite par l'intérimaire Kafui Adjamagbo-Johnson. Un adage bien connu des togolais dit que "si une journée doit être bonne, c'est déjà au matin qu'on doit la sentir". Autrement, les 3 années de direction de dame Kafui Adjamagbo-Johnson devraient démontrer que la CDPA pouvait mieux faire. Ce qui n'a pas été le cas. Est-ce parce qu'elle était intérimaire ? C'est possible. Mais on peine à lui accorder le bénéfice du doute car sous sa direction, le parti a perdu ses derniers

soutiens au sein de la population. Les résultats de l'élection législative de 2013 où elle fut battue proprement dans sa région natale en sont une preuve. Nous n'évoquons pas la présidentielle de 2015 où elle a décidé de ne pas écouter le peuple qui voulait les réformes mais plutôt se cacher derrière des jusqu'au-boutistes qui ont saboté les aspirations des populations des villes et hameaux du Togo.

Aujourd'hui qu'elle est à la tête du parti, peut-elle mieux faire que les trois années passées ? Il serait difficile de croire à une telle chose pour la simple raison que si elle devrait réussir, elle l'aurait déjà fait. Ce scepticisme se nourrit de l'alliance que la CDPA forme avec l'ANC au sein du CAP 2015. Dans ce mariage d'intérêts, c'est plutôt Kafui Adjamagbo-Johnson qui a perdu des plumes, beaucoup de plumes.

De la nécessité de revenir aux fondamentaux du parti.

Tout au long de ces 25 ans (un

peu plus pour la CDPA) de lutte pour la démocratie au Togo, le parti a perdu beaucoup de ses cadres qui, au fil des années, ne se reconnaissent plus dans ses idéaux.

En mémoire, le discours de Tchékpo que Professeur Gnininvi aime bien rappeler quand il était encore aux affaires : " Démocratie d'abord, multipartisme ensuite". Plus qu'un programme, c'est une vision que la CDPA incarnait aux yeux des Togolais.

Kafui Adjamagbo-Johnson doit reprendre ce leitmotiv ou mieux, s'en inspirer pour mener sa barque à bon port et regagner le cœur et la confiance des togolais au lieu de s'allier à des gens qui ne pensent qu'à eux et au pouvoir.

Si Kafui Adjamagbo-Johnson et son Jean-Pierre Fabre reconnaissent que le cadre électoral togolais n'est pas propice aux changements politiques et à l'alternance, ils doivent savoir que ce ne sont pas les élections qui résoudront le problème. Le scrutin d'Avril 2015 doit leur servir de leçon.

De toute façon, le salut de la CDPA, version Kafui Adjamagbo-Johnson serait de couper carrément le cordon "ombilicale" qui le lie avec l'ANC et repenser la lutte comme l'indiquait le thème de leur convention. Au décompte final, c'est le " parti des élites" comme aiment l'appeler certains togolais qui payent les frais de cette union dans CAP 2015.

Le moment est venu pour la CDPA de proposer une alternative crédible ou d'être, elle-même, l'alternative au pouvoir. A défaut, c'est la mort assurée qui l'attend.

Ali Samba

Zozo

DOUFELGOU-POLITIQUE-UNIR/LES CADRES/UNIR DE DOUFELGOU SE MOBILISENT POUR REMERCIER LA POPULATION POUR LA VICTOIRE DE FAURE GNASSINGBÉ

Les cadres natifs du parti Union pour la République (UNIR, parti au pouvoir) de la préfecture de Doufelgou (nord) se sont réunis ce samedi du centre culturel de la ville de Niamtougou, afin de réfléchir sur les démarches et stratégies à mener pour remercier la population pour les efforts abattus en avril dernier pour la victoire du président Faure Gnassingbé à la présidentielle.

M.Fabrice Kanikatoa (coordonnateur régional du parti UNIR) a dans un premier temps, transmis aux cadres UNIR de Doufelgou, les remerciements du président du parti Faure Gnassingbé.

Selon lui, le chef de l'Etat les a remerciés pour l'engagement et la forte mobilisation qui a prévalu lors de la campagne électorale 2015 dans la préfecture.

Pour remercier la population de Doufelgou, ces cadres se sont accordés sur quelques points notamment l'accompagnement financier pour chaque canton, afin qu'il puisse organiser sa réjouissance.

Les cadres ont également décidé de la distribution dans les différents établissements scolaires de la préfecture, des cahiers, soit au total 10.100 cahiers de 100 pages et de 200 pages. Ils ont aussi retenu le 19 septembre prochain, pour la réjouissance dans toute la préfecture pour la victoire du parti UNIR.

@SavoirNews

VISITE OFFICIELLE AU ZIMBABWE



Le Président Faure Gnassingbé à sa descente d'avion (Archives)

Le président Faure Gnassingbé est arrivé lundi à Harare pour une visite officielle de 48h. Il a été accueilli à l'aéroport par le vice-président zimbabwéen Phelekezela Mphoko. Le chef de l'Etat aura des entretiens avec son homologue Robert Mugabe qui est également président de l'Union africaine.

Il se rendra demain à Victoria Falls. Les chutes Victoria sont situées sur le fleuve Zambèze, qui constitue à cet endroit la frontière entre le Zimbabwe et la Zambie.

@republicofotogo

COOPÉRATION: UNE FERME MODERNE BIEN TÔT ÉRIGÉE À ABATCHANG (RÉGION CENTRALE), FINANCÉE PAR L'EGYPTE

Une grande ferme moderne commune (Togo-Egypte) sera bientôt construite dans la région centrale sur une superficie de 1.500 hectares. La convention concrétisant ce partenariat a été signée ce vendredi à Lomé entre le ministre togolais de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, colonel Ouro Koura Agadazi et l'ambassadeur d'Egypte au Togo Mohamed Karim Sherif. Un tel projet a été déjà réalisé dans quatre pays : Tanzanie, Zanzibar, Zambie et Mali.

Il est également en chantier dans d'autres pays dont le Cameroun, le Tchad et la RD Congo. Au Togo, le projet sera réalisé à Abatchang, village situé à environ 336 km au nord de Lomé.

"Il s'agit d'une ferme moderne et l'Egypte apportera tout le financement et toute la technologie", a souligné Mohamed Karim Sherif. Cette ferme servira également à la recherche et à la formation des paysans togolais, pour le transfert des technologies et techniques pour l'avenir de l'agriculture, a ajouté le diplomate égyptien.

Selon le ministre togolais de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, les experts égyptiens seront à Lomé les jours à venir avec tout un matériel, pour former les paysans togolais, afin qu'ils aient le niveau maximum de production.

Dans cette ferme moderne, un accent particulier sera mis sur les productions locales notamment le maïs et le riz. Les experts égyptiens entendent aussi introduire la production de la mangue, après le succès enregistré en Zambie.

@SavoirNews

ECONOMIE / PANIER DE LA MENAGERE : Plus rien ne doit s'opposer à la baisse des prix du pétrole

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE de ces derniers jours concernant les prix du baril de pétrole ne laisse plus de large manœuvre au gouvernement pour maintenir le prix de l'essence à la pompe au niveau où il est aujourd'hui. Il n'est plus possible que la ministre se cache derrière des subterfuges pour justifier la décision de procéder à une hausse des prix ou les maintenir au niveau actuel.

Tendance baissière.

Dans tous les pays du monde, la tendance du prix du baril est baissière. En France où les particuliers ont la possibilité de stocker le précieux liquide, les gens n'hésitent pas de faire le plein de leur cuve.

Dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, certains pays ont baissé par deux fois déjà, les prix de l'essence. La Côte d'Ivoire qui applique l'ajustement automatique des prix a baissé de 35 francs, le prix du litre du super sans plomb et du gas-oil. Le super est passé à 680 FCFA au lieu de 715 f CFA. Quant au gas-oil, il est désormais payé à 580 f cfa au lieu 615 F cfa.

Au Burkina Faso, le gouvernement a procédé depuis Mars dernier à une baisse qui tient encore le cours

jusqu'à présent. Les sénégalais souffrent toujours sur la baisse intervenue en Janvier 2015 et demande d'ailleurs plus d'effort au gouvernement. Bref, ailleurs, les gouvernements s'emploient à coller au plus près des cours mondiaux pour faciliter la tâche à leur gouverné.

Une baisse au Togo s'impose

" Sauf catastrophe géopolitique majeure, on s'attend à un maintien de prix modérés dans les deux ou trois ans à venir?", confie Francis Duseux, le président de l'Union française des industries pétrolières au Magazine Paris Match.

Selon les prévisions de la Banque mondiale, la levée des sanctions contre l'IRAN fera reculer les prix du baril de brut de 10 dollars dès 2016. Selon les analystes de certains grands groupes pétroliers, depuis Janvier 2015, les cours ont chuté de plus de 30 %.

Au regard des nombreux exemples que nous venons de citer de par le monde, il devient incompréhensible pour les consommateurs togolais que le gouvernement maintienne les prix des produits pétroliers à leurs niveaux actuels. L'argument de la hausse du dollar ne tient plus d'autant que tous les pays qui importent



Mme Bernadette Légzim-Balouki, ministre du Commerce...

le carburant le font dans cette monnaie.

On comprend mal que certains, malgré cette hausse de la monnaie d'achat puissent procéder à une baisse alors que les autres, notamment le Togo, la brandissent comme la raison principale de la hausse intervenue il y a quelques mois.

Et depuis 3 mois, où les prix oscillent entre 40 et 45\$, le gouvernement est resté silencieux. En France par exemple, les prix ont connu un recul pour la treizième semaine consécutive à la fin du mois d'août !

La demande des consommateurs et la promesse électorale du Chef de l'Etat

Lors de la dernière hausse intervenue le 21 juillet, les associations des consommateurs notamment la ligue des consommateurs du Togo et l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC), sont montées au créneau pour désavouer le gouvernement en demandant au Chef de l'Etat de tenir à sa parole, lui qui a annoncé faire de son nouveau quinquennat, un mandat social. On se rappelle d'ailleurs que la hausse du prix des produits pétroliers inter-

Suite à la page 7

LE TOGO PRÉPARE SON RACCORDEMENT À LA BOUCLE FERROVIAIRE

Inscrit dans le projet de la boucle ferroviaire d'Afrique de l'Ouest, Blueline Togo permettra une connexion par train, d'Abidjan à Lomé en passant par Ouagadougou Niamey et Cotonou. C'est dans cette perspective que les équipes de Blueline Togo rénovent actuellement les voies. Les opérations de désherbage et de décapage faciliteront la pose de nouvelles traverses bi-blocs en béton armé et de nouveaux rails.

Les équipes locales togolaises en charge du chantier bénéficient de l'assistance des experts du Groupe français Bolloré, à l'initiative du projet de boucle ferroviaire. @republicoftogo

LA PÊCHE PIRATE CONTINUE D'APPAUVRIR LES FONDS MARINS

La pêche illégale et les activités criminelles qui y sont associées mettent en péril la durabilité des ressources biologiques marines et menacent la stabilité économique, sociale et politique des communautés côtières, en particulier en Afrique de l'Ouest, où les pêcheurs artisanaux ont besoin de pêches côtières durables pour gagner leur vie et pour survivre.

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) est pratiquée par de nombreux pays. Si la Chine est régulièrement pointée du doigt, il y a également la Russie, la Corée, et Taïwan et des pays africains.

Les exploitants de navires se livrant à la pêche illégale recourent à différentes techniques pour échapper à la surveillance et ne pas se faire repérer par les services chargés de l'application de la loi. Ils peuvent par exemple perturber les systèmes électroniques de surveillance et cacher les marques distinctives et l'identité des navires. Les services chargés de l'application de la loi ont ainsi beaucoup de mal à suivre et à repérer les activités illégales et à poursuivre les exploitants de navires de pêche responsables.

Pour éviter ces problèmes, plusieurs pays ont créé des zones d'exclusion à proximité de leur côte. Il s'agit de zones côtières réservées, par la loi, aux pêcheurs artisanaux qui utilisent certaines méthodes de pêche, l'objectif étant de conserver les stocks de poissons dont dépendent les communautés locales.

Des informations fiables obtenues par Interpol font état de violations répétées de la zone d'exclusion côtière de plusieurs États côtiers par des chalutiers, qui ont détruit les engins des pêcheurs artisanaux. Le gouvernement vient d'ailleurs de soumettre aux députés un projet de loi relatif à la délimitation des frontières maritimes du Togo et à la création d'une zone économique exclusive mieux sécurisée.

@republicoftogo

QUELQUE 130 ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ASSOCIÉES DE L'ENI DE DAPAONG OUTILLÉS SUR LES TECHNIQUES DE PÉDAGOGIE ACTIVE

Quelque 130 enseignants des écoles associées et de l'école d'application de l'École Normale des Instituteurs (ENI) de Dapaong (environ 664 km au nord de Lomé) ont entamé ce lundi, un stage de formation sur les techniques de pédagogie active. Cette formation, vise à renforcer les pratiques pédagogiques actives d'une centaine d'instituteurs du primaire et d'une trentaine d'éducateurs et éducatrices du préscolaire issus de l'école d'application de l'ENI de Dapaong et 15 écoles associées, en vue de leur intégration dans les classes à la rentrée prochaine, pour un meilleur encadrement de futurs élèves-maîtres. L'enjeu principal est de qualifier les instituteurs pour améliorer la qualité de l'enseignement primaire.

Pendant trois semaines, les stagiaires encadrés par le Centre International de Pédagogie Active (CIPAC) – basé en France – et ses partenaires, seront outillés autour de trois modules à savoir : langue, communication et Lecture ; recherche mathématique, organisation coopérative de la classe, de l'école ; étude du milieu, correspondance scolaire.

La séance inaugurale a été présidée par le préfet de Tone Tchimbiantja Yendoukoa Doui, qui a félicité le corps enseignant des Savanes pour les bons résultats au CEPD 2015.

Il a insisté sur le module touchant à la citoyenneté, car selon lui, les enfants que nous formons aujourd'hui ont des comportements qu'il faut corriger.

"Nous avons beaucoup souffert dans les Savanes de certains mouvements sociaux qui font peur, et nos enfants n'ont plus peur devant certaines situations", a souligné le préfet de Tone.

Le président du CIPAC, Thorel Marcel a pour sa part relevé la particularité de ce stage qui consiste selon lui, à faire vivre les techniques de la pédagogie active au niveau adulte, de façon à ce qu'ils ressentent eux-mêmes, les effets qu'elles auraient sur les futurs apprenants.

@SavoirNews

CULTURE/FÊTE TRADITIONNELLE AGBOGBOZA : Grande liesse à Notsé, en présence du Premier ministre

TAM-TAMS et danses par-là, dégustations de plats d'igname par-ci : Agbogboza ou Teza, fête traditionnelle des Ewé a connu son apothéose samedi dernier sur la place de l'indépendance de Notsé (localité située à environ 95 km au nord de Lomé) en présence du Premier ministre Sédom Komi Klassou.

Ce fut un grand rendez-vous de toutes les communautés Ewé dans leurs diversités culturelles, résolues à se retrouver à leur commun berceau, qu'est la ville de Notsé pour raffermir davantage leur lien de fraternité et de solidarité et surtout pour perpétuer les us et coutumes et leurs valeurs traditionnelles.

Chants, danses et discours officiels ont été les temps forts de la fête proprement dite : Agbogboza/2015. Plusieurs autorités politiques, administratives et religieuses ont fait le déplacement de la place de l'indépendance de Notsé pour cette fête placée sous le thème: "Célébrer la culture pour promouvoir la paix sociale et le Développement".

A la place d'honneur, on notait également la présence d'anciens Premiers ministres : Séléagodji Ahoomey-Zunu, Agbéyomé Kodjo, Komlan Mally et Joseph Kokou Koffigoh.

Sur des affiches, on pouvait lire: "Peuple Ewé pour la paix, le pardon, et la réconciliation" ou "Haut lieu de retrouvailles et symbole de consolidation et de promotion de la solidarité et la fraternité du Peuple ewé".

Prenant la parole, Benjamin Agbeka, secrétaire général l'Union Eweto, a mis l'accent sur l'un des objectifs essentiels d'Agbogboza : œuvrer pour le renforcement de la cohésion, la fraternité et la solidarité du peuple Ewé.

Cette fête vise également à promouvoir les valeurs socioculturelles dans le respect des droits humains et pour le développement durable.

Togbui Agokoli IV, ainsi que les membres du comité d'organisation ont exprimé leur profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué de diverses manières à la réussite des festivités et surtout à la délégation venue d'Allemagne qui a érigé un monument pour le peuple Ewé en signe de conservation des valeurs culturelles.

Agbogboza, un repère important pour tout le peuple Ewé

Le Premier ministre dans son dis-



Le PM Sédom Komi Klassou entouré de quelques chefs Ewé, lors de son allocution

cours, est largement revenu sur Agbogboza, fête qui "constitue pour tous les fils et filles Ewé du Togo, du Ghana, du Bénin mais aussi pour ceux et celles de la diaspora, une ultime occasion de retour au bercail et de retrouvailles".

Selon Sédom Komi Klassou, Agbogboza est un repère important pour tout le peuple Ewé : "C'est donc pour tous les Ewé du monde, l'occasion de revenir à la source, dans la vieille cité Agbogbo, ceinturée par la muraille Agbogbo, afin

de se rappeler l'œuvre des fondateurs et magnifier les vertus du courage, du travail et de la cohésion sociale autant de symboles qui ont conduit à la construction de la cité et ce, après un long périple ponctué de plusieurs étapes d'arrêt depuis l'Égypte jusqu'ici à Notsé".

"La célébration d'Agbogboza est aussi une façon pour les Ewé de transcender les frontières héritées de la colonisation pour réfléchir ensemble au développement durable et viable de leurs communautés.

CULTURE : African Gigolo de Samuel Akpéné Wilsu au Goethe Institut de Lomé le 9 septembre 2015

LA QUESTION des migrants et des réfugiés voulant accéder au paradis européen est au cœur du pays de ce spectacle African Gigolo du Togolais Samuel Akpéné Wilsu. Ce serait une lapalissade d'affirmer qu'ils connaissent des fortunes diverses.

Les drames dont on entend souvent parler depuis quelques années et qui vont crescendo faisant de la Méditerranée un cimetière marin emmènent à s'interroger sur l'opportunité de telles aventures. Et pour ceux qui parviennent à destination le rêve se transforme quelques fois en cauchemar car l'Europe imaginée n'est pas toujours le paradis rêvé. Le spectacle théâtral raconte l'histoire de Sigi.

Fils d'un tueur de crocodiles, mort de la chute d'une tortue, Sigi a été éduqué par son oncle Juanito et instruit dans l'art ancien et secret des "Dragueurs de lumière". Après la mort de son oncle, il est réduit à une vie sans grand avenir et décide de tenter sa chance en Europe, che-



min que son frère Moïse a emprunté plus tôt, disparaissant dans la méditerranée. Obnubilé par la pensée de l'occident, Sigi se met à draguer toutes les touristes blanches qu'il rencontre mettant ainsi en pratique les leçons apprises de son oncle. Il se rêve en grand bijoutier en Occident, travaillant pour des maisons telles que Coco Chanel. Ces femmes ont des aventures avec lui, lui promettent monts et merveilles mais après leur départ l'oublie rapidement.

Ce texte, tout en nous conduisant sur les traces d'un immigré est un pot-pourri culturel. Les sagas nordiques, Siegfried et le Nibelungen, le mythe de Don Juan, les contes africains, des récits histo-

riques, des légendes mésopotamiennes s'y côtoient allègrement retrouvant vie dans un récit qui jongle allègrement avec les différents univers. Ceci pour nous dire une chose toute simple. La seule civilisation qui devait exister est la civilisation de l'universel, un creuset qui renfermerait toutes les cultures, car si elles sont différentes, il ne peut nullement y avoir de hiérarchisation.

La version originale de cette œuvre écrite en allemand 2010 a été mise en scène en septembre 2011 à Freiburg en Allemagne. Réécrite en français, elle a été réadaptée pour un duo. Akofa Kougnéou et Folo Foli seront sur scène pour ce spectacle exceptionnel qui mêle le fantastique au drame social au Goethe Institut de Lomé le 9 septembre 2015 à 19h. African Gigolo est un mot qu'on jette d'un continent à un autre. L'auteur et metteur en scène, Samule Wilsu croit en la civilisation de l'universel dans laquelle aucun continent ne sera plus considéré comme la lie du monde.

Source : Savoirs News

Samuel Akpéné Wilsu a été doublement lauréat du grand prix du Théâtre Afrique du Théâtre Francophone en tant que metteur en scène (2014) et auteur de Anton et Mariam (2008). Il a son actif 11 pièces de théâtre, 11 films tournés en long métrage ou sous forme de série télévisée. Après avoir quitté l'Allemagne où il a longtemps exercé son métier, ce natif de Hahotoé a créé Wilsucom Production en 2011 dont il est l'actuel directeur.

Texte et mise en scène : Samuel Akpéné Wilsu avec Akofa Kougnéou et Folo Foli
Lumière : Daniel Duévi-Tsibiakou Scénographie : Wilsu Productions Régie son et vidéo: Narcisse Amouzou
(Source: Togoculture.com)

300.000
MIGRANTS ONT TRAVERSÉ LA MÉDITERRANÉE DEPUIS JANVIER

2.400
ONT PERDU LA VIE

IL FAUT AGIR!
LE TOGO SE MOBILISE

PROTEGEONS NOS | PROTECT OUR
OCEANS
2-7 NOVEMBRE LOMÉ
Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité maritime et le développement en Afrique

Abus de Pouvoir / Dossier casse des maisons tronçon Colombe de la Paix - Aéroport : De la volonté délibérée des responsables de la DADC de compromettre "le mandat social" du Président FAURE

Suite de la page 3

02 Mai 2006 délivré à un riverain consacre les 20 mètres pour la rue. Ce qui démontre à suffisance que les services de la DADC n'ont pas fait leur travail comme cela se doit et tentent par des alchimies de justifier leur mauvaise foi et leurs lacunes dans cette procédure. On se demande s'ils étaient eux des riverains de ce tronçon, ils procéderaient de la sorte ?

Plus loin dans son développement qui loin de créditer la DADC n'ont fait que jeter de l'opprobre sur ce service délocalisé du Ministère de l'Economie et des Finances que dirige Monsieur AYASSOR, le sieur DOTCHEVI reconnaît suite à la question de l'animateur de l'émission que la DADC n'a pas fait les démarches nécessaires à temps envers les riverains pour discuter



Echanges entre les ministres et les techniciens sur les terrains

avec eux avant de reprocher à ceux-ci qu'ils ne maîtrisent pas les textes. Ce qui semble plutôt être le cas du côté de la DADC qui des dires du Sieur DOTCHEVI accusent les Togolais de "construire nuitamment". Une injure donc aux Togolais.

Des allégations mensongères de la DADC par rapport aux Titres fonciers des propriétaires

De nos recoupements, cette situation désastreuse créée et entretenue par les responsables de la DADC découle du fait que ces derniers

n'auraient pas fait de bons et loyaux comptes rendus à leurs supérieurs.

Ils auraient donc insinué que les biens immeubles se trouvant sur ce tronçon ne disposent pas de Titres fonciers, raison qui justifierait leur démolition sans indemnisation. Un pur mensonge sorti d'une contorsion d'esprit maléfique et à dessein.

De la volonté délibérée des responsables de la DADC de compromettre "le mandat social" du Président FAURE

En procédant ainsi et malencontreusement, toute porte à croire que les responsables de la DADC s'inscrivent dans une démarche délibérée de compromettre "le mandat social" du Président Faure. Sinon comment comprendre qu'ils veuillent mettre d'honnêtes citoyens dans la rue sans logis alors que ces derniers étaient dans leurs maisons et immeubles réglementairement ? Possédant donc tous les papiers administratifs requis ?

En agissant ainsi donc, les responsables de la DADC n'afficheraient-ils pas leur propension à hypothéquer le mandat social du Président de la République ?

Bien plus le fait que le Directeur de la DADC autorise le sieur DOTCHEVI chef section Travaux généraux à intervenir le vendredi passé dans une émission sur Radio Victoire pour enfoncer le clou et exposer le mépris de sa direction vis-à-vis des riverains, n'est-il pas une réelle volonté de mettre mal à l'aise le Chef de l'Etat dans la matérialisation de son "mandat social" que nous appelons de tous nos vœux et encourageons vivement ?

A suivre...

Crédo TETTEH

ECONOMIE / PANIER DE LA MENAGERE : Plus rien ne doit plus s'opposer à la baisse des prix du pétrole

Suite de la page 5

venait presque une semaine après une fausse pénurie du carburant savamment orchestrée par les pétroliers.

Pour l'association Togolaise des Consommateurs (ATC) les dernières mesures prises par le gouvernement a enfoncé une fois de plus les consommateurs togolais dans l'abîme de la souffrance et de la vie chère. " Il n'est pas superflu de vous rappeler, Madame la Ministre, que cette augmentation va grever le pouvoir d'achat de nos concitoyens" indique l'ATC dans un courrier adressé à la ministre du commerce et accuse le gouvernement de "connivence coupable avec les pétroliers".

La plate forme contre la vie chère

quant avait voulu protester, mais la police l'en a empêché et les dirigeants ont connu un sale quart d'heure dans les locaux de la gendarmerie nationale à Lomé. Et pourtant, la demande des associations de consommateurs est simple : la vérité des prix.

L'association Togolaise des Consommateurs (ATC) a indiqué réitéré son appel quant à la pratique d'une bonne gouvernance et de la transparence dans la commande publique des produits pétroliers afin que les appels d'offres, la liste des " Traders " ou Compagnies soumissionnaires aux appels d'offres de commande des produits pétroliers fassent désormais l'objet d'information et de publication officielle. Elle

pointe du doigt aussi le refus systématique du gouvernement de ne plus consulter les différents cadres de concertation mis en place telle que la Commission nationale sur la vie chère, le Comité national du dialogue social et le Comité d'ajustement des prix avant toute prise de décision. " Ceci démontre à suffisance une fois encore votre mépris à l'égard des consommateurs et de la population togolaise en général", a écrit l'ATC. De toute façon, nous ne cessons d'attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité de respecter la parole donnée du chef de l'Etat. Une pratique saine de la fixation des prix des produits pétroliers passe aussi par là.

Koudjoukabal

BONNE CHANCE À VOUS



Les athlètes togolais vendredi au stade de Kintélé (Congo)

Les XIe Jeux africains se sont ouverts vendredi à Brazzaville, berceau de l'Olympisme en Afrique pour avoir accueilli la première édition de cette compétition il y a cinquante ans. La cérémonie s'est déroulée au stade de Kintélé (60.000 place) près de Brazzaville.

Dans la tribune présidentielle, on notait la présence du chef de l'Etat congolais Denis Sassou Nguesso, du président togolais Faure Gnassingbé et de ses homologues du Gabon, du Bénin et de Sao Tomé.

22 athlètes sont engagés dans cette compétition continentale dans plusieurs disciplines dont l'athlétisme, la boxe, le tennis de table, le tennis, l'escrime et le judo ainsi que dans des épreuves paralympiques.

@republicoftogo

2ÈME JOURNÉE DES ÉLIMINATOIRES CAN GABON 2017: LE TOGO PREND LES COMMANDES DE LA POULE A APRÈS LEUR VICTOIRE FACE À DJIBOUTI (2-0)

Le Togo totalise 6 points et prend la tête de son groupe.

Le Togo s'est imposé 2 buts à 0 face à Djibouti vendredi lors de la deuxième journée des éliminatoires de la CAN Gabon 2017.

Les 2 buts ont été marqués à la 1ère période par le capitaine Serge Akakpo (6ème mn) sur un coup de pied arrêté et Floy Ayité (43ème mn) profitant d'une erreur de la défense djiboutienne. Le sélectionneur des Eperviers, Tom Saintfiet s'est félicité de cette 2ème brillante victoire de l'équipe nationale qu'il ambitionne à tout prix conduire à la Can 2017.

Le Togo totalise 6 points et prend provisoirement la tête du groupe A (Tunisie, Liberia, Djibouti, Togo) en attendant la confrontation entre le Libéria et la Tunisie. Avec cette victoire, une euphorie de joie s'est emparée du public sportif à Lomé et partout dans les grandes villes du pays.

300.000

MIGRANTS ONT TRAVERSÉ LA MÉDITERRANÉE DEPUIS JANVIER

IL FAUT AGIR! LE TOGO SE MOBILISE

PROTEGEONS NOS | PROTECT OUR

OCEANS

2-7 NOVEMBRE, LOMÉ

Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité maritime et le développement en Afrique



Nuptia

Evenement-ciel

Organisation de voyage de nocces

Reportage photo/vidéo **Listes de mariage**

Traiteur **Dragées** **Cadeaux**

Célébration des naissances

Diners d'affaires

Gala

Petit déjeuner d'affaires

Cocktails

Wedding cake

Fleurs à gogo

Bouquets à domicile

Fêtes à thème

Soirées VIP

Enterrement de vie de jeune fille / garçon

Location de voitures

Mise en beauté
Soins esthétiques



Ne pas jeter sur la voie publique - Nuptia Evenement Ciel.

*Soufflez...
on s'en occupe!*

France:

(+33) 06 23 24 61 30

Togo:

(+228) 90 19 50 80

(+228) 90 20 05 40